

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 12 Avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :	06 Avril 2023
Date d'affichage :	06 Avril 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

2023 –27 : Vote du budget primitif 2023 budget COMMUNE

L'an deux mille vingt-trois, le **12 AVRIL** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, TREBUCHET ARNAUD, LEGRAND OLIVIER, FERANDIS MYLENE, GRAS ANITA, LESCURE MAGALI, VARIN ROMAIN, DELEVILLE KARYNE

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LAPRADE DANIEL, PASQUIER LAETTITIA

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. THIBAUD Alain

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Avec 9 voix pour
0 voix contre,
0 abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Section d'exploitation – dépenses	474 425.43 €
Section d'exploitation – recettes	474 425.43 €
Section d'investissement – dépenses	535 529.80 €
Section d'investissement – recettes	535 529.80 €

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57

Le Maire est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 13 Avril 2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 22/04/2023
Publié le
ID : 077-217700525-20230421-2023_27-DE

Le Maire

Alain THIBAUD